

14^e Colloque de l'Association de comptabilité nationale
Session 5 - Comptabilité de l'environnement : analyses, avancées et piétinements

Les coûts écologiques non payés

Frédéric Nauroy, Commissariat général au Développement durable (GDD-SOeS)

Le SOeS propose une intervention sur les coûts écologiques non payés. Il s'agit d'une mise en œuvre pratique de la proposition d'A. Vanoli de comptabiliser la demande finale de l'économie à son coût total, i.e. intégrant les coûts écologiques non payés.

Cette application porte sur le coût de réduction des émissions de gaz à effet de serre en France en vue d'atteindre l'objectif de leur division par quatre entre 1990 et 2050. Il s'agit donc d'une analyse coût/efficacité qui ne rend pas compte du coût lié aux dommages que subirait la France en cas de non respect des objectifs de réduction des émissions au niveau mondial. Cette dernière question rejoint la problématique de l'adaptation et les travaux de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC).

L'exemple développé par le SOeS montre simplement que si les émissions de gaz à effet de serre se poursuivent à leur rythme actuel, une divergence croissante risque d'apparaître entre la mesure de la demande finale dans les comptes nationaux actuels et celle intégrant ces coûts non payés. Cette sous-évaluation de la demande finale se répercute sur l'épargne nationale qui apparaît surévaluée si on se limite aux coûts payés. Le coût de la diminution des émissions de GES en France se base sur la valeur du carbone proposée par le Centre d'analyse stratégique (CAS) en 2008.

Cette application qui ne concerne qu'une faible partie des coûts écologiques non payés constitue un premier exercice de valorisation. Des travaux en cours cherchent à comptabiliser les coûts non payés de la pollution atmosphérique, puis ceux de la pollution aquatique.